

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ

siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 22 Juin 2026****OBJET DE LA DELIBERATION****Créances éteintes**

La Présidente certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à **l'unanimité** des votants.3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de **20** sur lesquels il y avait **17 membres présents** et **0** membres représentés par pouvoir accordé, soit **17 membres votants** à savoir :**Présents :**

1-	M. BERGER Rémi	11-	Mme GENE BRIER Sylvie
2-	Mme BRO SSE Chantal, Présidente	12-	M. GEROSSIER Rémi
3-	Mme CHEMINAL Maryline	13-	M. LARDON Eric
4-	M. CORNU Christophe	14-	M. PALAIS Bertrand
5-	M. COUCHAUD Patrice	15-	M. PERRACHE Jean-Michel
6-	M. CROZIER Julien	16-	M. RASCLE Jean-François
7-	M. DETOUR Claude	17-	M. VERNET Gérard
8-	Mme FAYARD Stéphanie	18-	
9-	M. FRECHET Daniel	19-	
10-	M. FRECON Laurent	20-	

Absents avec excuses : M. BONNEFOY Jean-Yves - Mme BRUEL Nicole - M. POMPORT Pierre-Henri**Absents représentés :** /**Secrétaire élu pour la durée de la session : M. RASCLE Jean-François**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20260622-C07-20260622-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Madame la Présidente explique aux membres du Comité que le SGC de MONTBRISON nous a fait part d'une demande d'admission en non-valeur pour des sommes irrécouvrables « créances éteintes » : clôture insuffisance d'actif sur redressement judiciaire

Proposition d'admission en non-valeur :

2023	R - 1 - 69-2	GG CREATION	31.00 €	Créances éteintes
2023	R - 1 - 69 -1	GG CREATION	359.40	Créances éteintes
			390.40 €	

Le Comité après en avoir discuté et délibéré,

* Décide l'admission en non-valeur de la somme de **390.40 €** pour les motifs indiqués ci-dessus

* Délègue sa Présidente pour signer toutes les pièces s'y rapportant

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 22 Juin 2026

La Présidente,
Chantal BROSSE

Le Secrétaire
Jean-François RASCLE

